



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

N°9 - 10 DÉCEMBRE 2020

LETTRE D'INFORMATION

en Bourgogne-Franche-Comté

ENSEMBLE, REDONNONS DU TONUS
À L'ÉCONOMIE TRICOLEURE



MAURICE TUBUL - Haut-commissaire à la lutte contre la pauvreté

Faire plus pour ceux qui ont le moins !

Face à la crise que traverse notre pays, il était nécessaire de mettre en place des filets de sécurité pour éviter que les personnes fragiles ne soient mises en situation de grande vulnérabilité.

À côté des moyens financiers déjà mobilisés par l'État dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté et des conventions signées entre l'État et les Conseils départementaux, le Conseil régional et Dijon Métropole, en complément des aides exceptionnelles versées en mai et novembre aux **166 000 foyers** les plus fragiles, l'État accompagne le quotidien des personnes les plus précaires de notre région :

- **petits déjeuners gratuits pour les enfants en maternelles et classes primaires,**
- **cantine à 1 € dans les zones défavorisées,**
- **chèques service alimentaires,**
- **maintien des minima sociaux,**
- **continuité éducative,**
- **lutte contre le décrochage scolaire,**
- **hébergement renforcé pour les sans-abris,**
- **lutte contre le surendettement,**
- **soutien à l'insertion et à l'emploi par l'activité économique,**
- **soutien aux associations.**

Les mesures mises en œuvre, amplifiées par les moyens du plan de relance, traduisent s'il en était besoin l'impact que représente cette crise pour les personnes en situation de grande précarité.

Au total, depuis le début de l'année 2020, ce sont plus de 300 M€ qui ont ainsi été mobilisés en direction de nos concitoyens en situation de pauvreté.



Les Actualités

PROJETS DE RESTAURATION OU DE RÉNOVATION

UNE PREMIÈRE ENVELOPPE DE 16,5M€ POUR LA CULTURE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Le ministère de la Culture a sélectionné pour chaque région, sur la proposition des services de l'État en région, un certain nombre d'opérations suffisamment matures pour être engagées dans l'année 2021.

16,5 M€, soit 10,31% de l'enveloppe nationale, seront mobilisés en Bourgogne-Franche-Comté au profit de projets de restauration ou de rénovation

Bourgogne
Franche-Comté



UNE PREMIÈRE
ENVELOPPE
CULTURE

- La restauration et la mise en valeur de la rotonde et de la sacristie de la cathédrale Saint-Bénigne, Dijon/Côte d'Or
- La restauration intérieure des chapelles de la cathédrale Saint-Cyr, Sainte-Julitte, Nevers/Nièvre
- L'aménagement du trésor de la cathédrale Saint-Lazare, Autun/Saône-et-Loire
- La restauration des faces nord et est de la tour sud de la cathédrale Saint-Etienne de Sens/Yonne
- La restauration structurelle des intérieurs du Château de Maulnes, Cruzy-le-Châtel/Yonne
- La restauration des façades du Château de Ray, Ray-sur-Saône/Haute-Saône
- La fin de la restauration du château et la sauvegarde des dépendances du Château de Meauce, Saincaize-Meauce/Nièvre
- La création d'une salle d'exposition, la reconversion d'une salle en auditorium et l'extension de l'abri du cœur urbain de l'oppidum de Bibracte, Saint-Léger-sous-Beuvray /Nièvre

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS NOS TERRITOIRES

FRANCE RELANCE : LES PREMIERS APPELS À PROJETS SONT LANCÉS !

15 appels à projets ont été publiés ou le seront dans les deux prochains mois et permettront de soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans tous nos territoires. Ces appels à projets incarnent le soutien à la cohésion sociale et aux territoires, priorités du plan France Relance.

LES APPELS À PROJETS OUVERTS :

- le soutien aux associations de lutte contre la pauvreté
- le soutien aux tiers-lieux « Fabriques de territoire »
- le fonds Avenir Bio

En savoir plus et candidater. :

www.economie.gouv.fr/france-relance-les-1ers-appels-projets-ess#projets-ouverts





LES APPELS À PROJETS À VENIR PROCHAINEMENT :

- **Développement de l'hébergement d'urgence**
Lancement avant la fin 2020, jusqu'à la fin du 1er semestre 2021
- **Le soutien aux projets alimentaires territoriaux (PAT)**
Le 1er AAP sera lancé le 1er décembre jusqu'au 15 janvier 2021
le 2è AAP sera lancé du 15 mars au 15 avril 2021
- **Le développement des jardins partagés**
Lancement décembre 2020 jusqu'à la fin 2021
- **Le fonds de soutien à l'émergence de projets dans le tourisme durable**
Un AAP continu sera lancé en janvier 2021 jusqu'à fin 2022
- **Le fonds d'investissement dans le réemploi et le recyclage**
Un AAP continu sera lancé en janvier 2021 jusqu'à fin 2022
- **L'opération « paniers fraîcheur »**
Lancement entre janvier et mars 2021
- **Les quartiers culturels créatifs (tiers-lieux)**
Lancement entre janvier 2021
- **Le soutien à la création artistique**
Quatre appels à projets thématiques ouverts à plusieurs disciplines auxquels les créateurs pourront se porter candidats seront lancés de juin 2021 à mai 2022
- **Le soutien à la transformation numérique du sport**
Lancement au 1er semestre 2021 par l'Agence nationale du sport,
via la plateforme Mon Compte Asso: <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>
- **Le soutien à l'emploi des jeunes dans le sport**
Les appels à projets territoriaux seront lancés début 2021 dans les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et des directions départementales de la cohésion sociale
via la plateforme Mon Compte Asso: <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>
- **Le soutien aux emplois FONJEP Jeunes**
Les appels à intérêt territoriaux seront lancés fin 2020 dans les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et des directions départementales de la cohésion sociale, pour identifier les associations bénéficiaires de ces postes.
Les jeunes seront recrutés à compter de début janvier 2021

RECONVERSION DE FRICHES



La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Un premier appel à projets, doté de **40M€ sur deux ans** (sur les 300M€ du fonds), est lancé par l'ADEME. Il est dédié à la reconversion de friches polluées issues d'anciens sites ICPE ou miniers. Les collectivités et entreprises sont invitées à déposer leur dossier de candidature d'ici **le 25 février**. Le dossier de candidature et le cahier des charges téléchargeables sur :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201105/friches2021-7>

Pour les autres friches, une enveloppe de 259 M€ sera mobilisée pour accompagner le recyclage foncier sur l'ensemble du territoire national, dans le cadre d'une instruction territorialisée sous l'autorité des préfets.

1M d'euros

pour le développement d'outils de connaissance du foncier par le Cerema afin d'appuyer les collectivités et opérateurs dans l'inventaire des friches, mais également dans la mise en œuvre opérationnelle des projets.

LE SERVICE PUBLIC PASSE AU NUMÉRIQUE

UNE DÉMARCHE SANS PRÉCÉDENT DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DU SERVICE PUBLIC

Dans le cadre du plan de relance, **500 millions d'euros** sont dédiés à cette transformation numérique au service des usagers et au service des agents publics dans leur travail du quotidien. Les dispositifs consistent à stimuler l'innovation numérique et accélérer la transformation numérique de l'État et des collectivités territoriales.



Vous êtes un service de l'État ou un établissement public



Vous êtes une collectivité territoriale ou un regroupement de collectivités territoriales

Découvrez tous les financements auxquels vous pouvez faire appel :

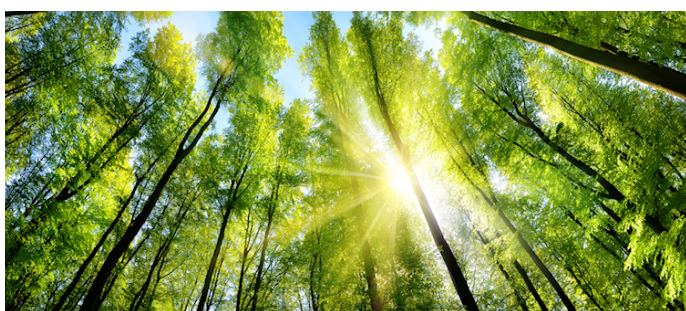
https://france-relance.transformation.gouv.fr/static/20201029_Plan-de-relance-transformation-numerique-de-l-Etat-et-des-Territoires_Livret-des-themes.pdf



LE RENOUVELLEMENT FORESTIER EST LANCÉ

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie, a annoncé le 3 décembre 2020 le lancement du dispositif en faveur du renouvellement forestier. Le plan de relance dédie des moyens inédits pour engager le renouvellement forestier dans le contexte du changement climatique, en incitant les propriétaires forestiers à investir pour adapter leurs forêts ou pour améliorer leur contribution à l'atténuation du changement climatique. Dans cette perspective, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) à destination des opérateurs économiques de l'amont forestier de la filière forêt-bois capables :

- D'identifier/démarcher/conseiller** et susciter l'adhésion des propriétaires forestiers potentiellement concernés par ce volet « Renouvellement forestier » du plan de relance ;
- De regrouper** les dossiers de ces propriétaires et **représenter** ces derniers auprès des services de l'État en charge de leur instruction ;
- De sécuriser** la mise en œuvre de ces opérations sylvicoles dans des conditions garantissant la qualité des prestations fournies et le respect des délais prescrits.



Les opérateurs économiques de l'amont forestier de la filière forêt-bois éligibles sont invités à déposer leur dossier complet **avant le 7 janvier 2021**, sous forme électronique, auprès de la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de leur région.

Plus d'infos sur :
srfob.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance

planderelance.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*